

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE - MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 1er OCTOBRE 1965

OBJET:

ATTRIBUTION DE BANCS
AU MARCHÉ CENTRAL

05/146

Le premier octobre mil neuf cent soixante cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. le Député-Maire, d'après convocations faites 24 Septembre 1965 .

Étaient présents: M. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHÉ, MM. COLLE, BOUCHET, NAULIN, POUGET, BOUDEY, Dr GACHET, BROTEAU, Mme BIDEAU, MM. VULPAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, D^e. DOMECCQ, LANUSSE, MM. TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS, NARTEAU .

Représenté M. BUJARD par M. DE LIPKOWSKI.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil .

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées .

A la suite d'un certain nombre de vacances, les bancs n° 47, n° 54 , n° 57 , n° 59 et n° 78 au MARCHÉ CENTRAL, doivent recevoir des nouveaux attributaires .

LE CONSEIL MUNICIPAL ,

VU les demandes présentées par M. GUERIN, Mme LATOUR, M. BERNARD , Mme VIDÉAU, M. BUISSON.

VU l'avis favorable de la Commission du Commerce en date du 22 septembre 1965.

DECIDE ,

- que le banc n° 78 exploité précédemment par M. COUSSY est attribué à Monsieur GUERIN pour un commerce de boucherie .

./.

- M. LE MAIRE
M. L'ADJOINT DÉLÉGUÉ
- que le banc n° 47 exploité précédemment par Monsieur TALBOT est attribué à Madame LATOUR pour un commerce de Fruits & Légumes .
 - que le banc n° 57 exploité précédemment par Madame AUGEREAU est attribué à Monsieur BERNARD pour un commerce de Fruits & Légumes .
 - que le banc n° 54 exploité précédemment par Monsieur BERNARD est attribué à Madame VIDEAU pour un commerce de Fruits & Légumes .
 - que le banc n° 59 exploité précédemment par Madame LATOUR est attribué à Monsieur BUXBON pour un commerce de Fruits & Légumes .

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au registre,

Pr le Député-Maire
L'Adjoint Délégué,